

Date d'effet :

La date d'effet est le $1^{\rm er}$ jour suivant la suspension du contrat de travail.

Bulletin Individuel d'Adhésion facultative « Salariés sans solde »

CCM CCAS Couverture Complémentaire Maladie des salariés (hors statutaires) de la Caisse Centrale d'Activités Sociales des Industries Electriques et Gazières

> À retourner à Energie mutuelle - Service Adhésion 66 avenue du Maine - 75014 Paris

N° d'adhérent CCM CCAS : [3 | 0 | | | | | |

MA SITUATION FAMILIALE									
Les personnes à déclarer ci-dessous s	ont vous-me	ême et vos ayants droit (enfant(s) à charge et conjoint c	de votre foyer fiscal. Voir	définition au ver	so).				
Renseigner impérativement, à chaque ligne, la situation de chaque bénéficiaire à inscrire						DATE			
N° IMMATRICULATION SÉCURITÉ SOCIALE		NOM (en capitales)	PRÉNOM (en capitales)	SEXE M	RÉGIME	DE NAISSANCE			
	Membre participant					//			
	Conjoint					//			
	1er enfant					/ /			
	2º enfant					//			
	3° enfant					/ /			
	4° enfant					/ /			
	5° enfant					/ /			
RÉGIME -									
et/ou l'un de vos ayants droit êtes couve	oselle , la télétransi erts par la co étransmission	mission directe de vos remboursements entre la Sécurité mplémentaire santé de votre conjoint et que vous souha en cochant la ou les case(s) ci-dessous. Pour plus de re	iitez la faire intervenir en	premier, avant	la CCI	M CCAS Salarié			
Courriel									
Les relevés de prestations vous seront Si vous souhaitez les recevoir par cour Les informations réglementaires vous s Tél. dom. L.	adressés po rier à domici seront adress nnées télépho	r courriel et téléchargeables dans votre Espace Adhérei le, cocher la case sées par courriel. Si vous souhaitez les recevoir par courr	nt. ier à domicile, cocher la Tél. port. LLLLLL r la liste d'opposition au de	ı case LILILI émarchage télép	ohoniqu	Je :			
Si vous souhaitez les recevoir par courrie	er à domicile	courriel et seront également téléchargeables dans votre , cocher la case es par courriel. Si vous souhaitez les recevoir par courrie			<u>ə.fr</u>				
Je soussigné(e), demande pour moi-mé pour laquelle (ai pris connaissance des l'annexe relative aux frais de gestion, ain les dispositions. Je certifie l'exactitude des éléments ind m'engage à déclarer toute modification à de modification.	s Statuts, du si que la réce iqués et d'av de ma situatio cence ou fau	ersonnes bénéficiaires de la garantie souscrite, l'adhésic Règlement Intérieur et de la Notice d'Information sur le eption de la fiche d'information normalisée sur le produit d oir ainsi décrit la composition exacte de ma famille à ins on familiale et de mes coordonnées auprès d'Energie muti sse déclaration entraînera l'application de sanctions pré	e site <u>energiemutuelle.fi</u> l'assurance et en accept scrire à la CCM CCAS e uelle à l'aide du formulair	r, e					
 Le RIB du compte sur lequel je souha Les photocopies de l'attestation pap En cas d'incapacité au moins égale à Personnes Handicapées « ex-COTOREF effet, la majoration des prestations soins Conformément aux dispositions de l'artivous pouvez renoncer à votre adhésion 	ier de la car 80 % (taux 2 ») d'une de courants. cle L. 221-18 pendant 14 ju recommand	mes remboursements et sur lequel seront prélevées mete Vitale de chacun des membres de la famille. d'incapacité attribué par la Commission des Droits et se personnes déclarées ci-dessus, je joins un justificatif. du Code de la mutualité, en cas d'adhésion à distance ours calendaires révolus à compter du jour de la conclus ée avec acousé de réception, datée et signée, et envoyées	t de l'Autonomie des Cela conditionne, en ou de démarchage, ion du contrat. Cette	Date : LLL SIGNATURE					

Suite 🕥 au verso



Bulletin Individuel d'Adhésion facultative « Salariés sans solde »

débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos dra document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CCM CCAS Couverture Complémentaire Maladie des salariés (hors statutaires) de la Caisse Centrale d'Activités Sociales des Industries Electriques et Gazières

> À retourner à Energie mutuelle - Service Adhésion 66 avenue du Maine - 75014 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (Single Euro Payments Area)			ICS : FR57ZZZ426075					
Votre Référence Unique du Mandat (RUM) vous sera communiquée sur votre appel de cotisation. Zone réservée au créancier: N° RUM (Référence Unique du Mandat)								
Nom, prénom	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER ENERGIE MUTUELLE 66 avenue du Maine 75014 Paris	SIGNATURE DU TITULA DU COMPTE À DÉBITE						
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER IBAN (International Bank Account Number) BIC / SWIFT (Bank Identifier Code)	Fait à	us autorisez Energie mutuelle à envoye débiter votre compte conformément au votre banque selon les conditions décr	r des instructions à votre banque pour ux instructions d'Energie mutuelle. Vous ites dans la convention que vous avez					

VOTRE COTISATION

Réaime Général

Cotisation mensuelle TTC: 2.210 % du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (3 666 € en 2023), soit 81.02 €

Régime Local d'Alsace-Moselle

Prélèvements récurrents

Cotisation mensuelle TTC: 1,575 % du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (3 428 € en 2023), soit 57,74 €

*Définition des ayants droit

Les ayants droit bénéficiaires à titre obligatoire des garanties frais de santé sont les personnes désignées par le Membre Participant via le site Internet dédié à cet effet ou à défaut sur son bulletin individuel d'affiliation, à savoir les personnes mineures et les personnes majeures ouvrants droit telles que définies à l'article L.160-2 du Code de la sécurité sociale modifié par la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 introduisant le dispositif de Protection Universelle Maladie :

- le conjoint ou concubin, ou personne ayant conclu un PACS, du Membre Participant à charge ou non au sens du Régime Général de l'Assurance Maladie ;
- les enfants à charge du Membre Participant ou de son conjoint ou concubin ou personne ayant conclu un PACS au sens de l'Assurance Maladie;
- les enfants à charge du Membre Participant ou de son conjoint ou concubin ou personne ayant conclu un PACS, âgés de moins de 26 ans poursuivant leurs études ;
- les enfants du Membre Participant, de son conjoint ou concubin ou personne ayant conclu un PACS inscrits sous leur numéro de Sécurité sociale, sous contrat d'apprentissage, de professionnalisation, de qualification, d'orientation (y compris local), d'emploi-solidarité, en recherche d'emploi ou inscrits au Pôle Emploi s'ils ont moins de 26 ans et ont une rémunération propre inférieure à la moitié du SMIC;
- les enfants du Membre Participant, de son conjoint ou concubin ou personne ayant conclu un PACS qui par suite d'infirmité ou de maladie incurable sont atteints d'une incapacité permanente d'un taux égal ou supérieur à 80 %. Le taux d'incapacité permanente est apprécié en application du guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées figurant à l'annexe 2-4 au décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2007-1574 du 6 novembre 2007.

RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE

Conformément à la Loi n°2019-733 du 14 juillet 2019, l'adhérent(e), à compter de sa première souscription à une garantie complémentaire ou surcomplémentaire santé sans dépendance, àla suite de l'expiration d'un délai d'un an (12 mois), peut mettre fin à son adhésion à la mutuelle, sans frais ni pénalités, en adressant une notification par lettre ou tout autre support durable, notamment à l'adresse électronique suivante : resiliation@energiemutuelle.fr ou tous moyens contractuels prévus dans le règlement mutualiste

PROTECTION DES DONNÉES

Les informations personnelles recueillies sont à destination de la mutuelle en sa qualité de Responsable de traitement. Ces informations font l'objet d'un traitement nécessaire à la gestion de votre contrat. Elles peuvent être communiquées aux partenaires de la mutuelle uniquement aux fins d'exécution des garanties souscrites. Aucune information gérée ne peut faire l'objet d'une cession ou mise à disposition de tiers à des fins commerciales. Les informations recueillies seront conservées pendant une durée qui n'excèdera pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Conformément à la loi, vous disposez, ainsi que vos ayants droits :

d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'opposition sur les informations le concernant;

• du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès

Pour exercer ce droit, merci d'effectuer votre demande, par courrier accompagné de la copie d'un titre d'identité en cours de validité, auprès d'Energie mutuelle – Délégué à la Protection des onnées - 4 rue Fulton - 49000 ANGERS, ou par courriel à l'adresse suivante : correspondant.dpo@energiemutuelle.fr

DIRECTIVE [UE] SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE 2016/97 DU 20 JANVIER 2016

Nos conseillers en assurance sont rémunérés par Energie mutuelle pour la distribution de votre contrat d'assurance La rémunération de nos conseillers est composée d'une partie fixe et d'une partie variable

